**Zeitschrift:** Bulletin de l'Association Pro Aventico

**Herausgeber:** Association Pro Aventico (Avenches)

**Band:** 46 (2004)

**Artikel:** Tempel, Kriche, Friedhof und Holzgebäude : bauliche Kontinuität zwischen dem 1. und 16./17. Jh. bei Grange-des-Dîmes in Avenches?

**Autor:** Faccani, Guido / Bridel, Philippe

**Kapitel:** V: Fragestellungen bei zukünftigen Untersuchungen

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-246167

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Flur – Grange-des-Dîmes – bis heute prägt (Abb. 4,55)[197]. Sie ersetzte einen älteren Bau, der sich seit 1658/59 mehrere hundert Meter weiter südwestlich bei der Petite Poya befand[198]. Die Zehntscheune von 1780/81 kam nördlich des Gebäudes zu stehen, das heute von der Verwaltung des Museé Romain d'Avenches genutzt wird[199]. Es war ein rechteckiger (ca. 24 x 13 m)[200], N-S gerichteter Bau, der die Treppe und den östlichen Teil des antiken Tempelpodiums überlagerte. 1841 war das Gebäude seiner ursprünglichen Funktion bereits entledigt und von zwei Parteien als Stall (und Speicher?) genutzt[201]. Anlässlich der Verbreiterung der Route du Faubourg in den Jahren 1963-65 wurde die ehemalige Zehntscheune abgebrochen. Mit der Errichtung des Wohnhauses zu Beginn der 90er Jahre des 20. Jh. gegenüber der geschleiften Grange des Dîmes schliesst vorläufig die Abfolge der Bauten im Bereich der antiken und mittelalterlichen Kultbezirke.

## V. Fragstellungen bei zukünftigen Untersuchungen

### 1. Le temple gallo-romain à *podium* de la Grange des Dîmes et son sanctuaire. Pour une reprise critique de la documentation.

Philippe Bridel

Le secteur actuellement visible et restauré du sanctuaire de la Grange des Dîmes fut, pour l'essentiel, fouillé par Hans Bögli en 1964-1965[202], même si les recherches menées par Georg-Theodor Schwartz lors de la création de la route de contournement avaient fourni, en 1963 déjà, quelques précieux éléments du mur de clôture sud-est de l'enclos sacré, en particulier son portail[203]. Reprenant l'étude du monument, sujet d'une monographie publiée en 1977 par Monika Verzàr[204], à l'occasion de travaux de conservation et restauration conçus en 1989 et réalisés en 1990[205], nous avions pu procéder à quelques observations remettant en question l'interprétation tant des fragments d'architecture étudiés dès 1905-1906 par W. Cart[206], que des maçonneries mises au jour par H. Bögli. Avec la collaboration de P. André, nous avions alors esquissé une restitution du temple maçonné, avant-goût d'une véritable étude d'architecture à venir[207].

Après une campagne de sondages menée en septembre 1991[208], les fouilles reprenaient dès 1992, dégageant non seulement l'angle nord-ouest du *podium* du temple, mais livrant aussi une imposante séquence stratigraphique dans tout le secteur de l'enclos sacré touché par les travaux au nord-ouest[209]. Un rapport établi par Christian Chevalley, resté inédit, distinguait six phases d'occupation, du début de la présence romaine au Moyen Age[210].

De nouvelles données, confirmant et complétant celles de 1992 et 1993, viennent d'être réunies par Anna Mazur à l'occasion de fouilles réalisées en 2004 sous l'avenue Jomini elle-même, pour l'établissement du chauffage à distance[211]; elles permettront de compléter et de préciser le plan et les élévations du temple maçonné, de mieux comprendre l'enchaînement chronologique des installations cultuelles qui se sont succédé dès le début du Ier siècle dans ce secteur sacré, précédant le temple maçonné, et de celles qui sont venues le compléter, puis, bientôt chrétiennes, le remplacer.

En préambule à une reprise systématique de l'étude de restitution du sanctuaire dans ses diverses phases, tributaire des résultats des fouilles en cours, nous voudrions ici remettre en question quelques uns des résultats apparemment acquis lors des fouilles précédentes, principalement de W. Cart et H. Bögli, en nous attachant à une relecture des sources documentaires disponibles, essentiellement

[197] Vgl. Kapitel I.1.

[198] Die Scheune von 1658/59 ihrerseits ersetzte ein Lagergebäude 15./16. Jh., das noch in der Stadt beim Schloss stand. Zur Abfolge der Zehntscheunen vgl. Grandjean MS, Kapitel: Les accès et les abords habités de la ville.

[199] Grandjean MS, Kapitel: Les accès et les abords habités de la ville: Das Gebäudes der Verwaltung des Museé Romain d'Avenches entstand ebenfalls im 18. Jh., aber noch vor der Zehntscheune.

[200] Die Masse wurden dem Katasterplan von 1842 resp. von 1923/31 entnommen: RF Cadastre 1842, folio 71 und RF Cadastre 1923/31, folio 56.

[201] Im Katasterplan von 1842 sind als Besitzer des nördlichen Teils Jean Daniel, Samuel und Henri Nicolas Doleire verzeichnet. Den südlichen Teil nutzten Abraham Nicolas und Abraham Rodolphe Fornerod. RF Cadastre 1842, Beiblatt zu folio 71.

[202] Bögli 1965, Bögli 1967.

[203] Schwarz 1963.

[204] Verzàr 1977.

[205] Bridel 1991. Compléments aux relevés de 1964-1965: plans MRA 1989/045: relevé en plan de l'assise de Molière du massif sud, avec deux coupes, éch. 1/20, 1989/046-048: mises au net, 1990/376: relevé de l'assise de fondation du parement de grands blocs de l'angle sud-est du podium, éch. 1/50, 1990/377: relevé de l'assise de fondation du parement de grands blocs du mur limon nord de l'escalier, du massif latéral nord et de l'angle nord-est du podium, éch. 1/50. Pour une première synthèse de ces travaux, cf. Ph. Bridel, «Note préliminaire à l'étude architecturale du temple de la Grange-des-Dîmes», dans Bossert 1998a, p. 57-58 et fig. 7 et 8, p. 48.

[206] Cart 1907a, Cart 1907b.

[207] C'est notre fig. 61, publiée pour la première fois dans *Aventicum. Nouvelles et informations de l'Association Pro Aventico*. S.d. [1989], p. 5.

[208] J. Morel, «6. Avenches/Grange-des-Dîmes», *BPA* 33, 1991, p. 134-135.

[209] Chevalley / Morel 1992, p. 44-47. Morel 1993, p. 21-22, avec le complément de Ph. Bridel à propos de la restauration de l'angle nord-ouest du podium.

[210] Chevalley 1998. J. Morel, Avenches VD, Temple de la Grange-des-Dîmes, *ASSPA* 76, 1993, p. 200-201, en distinguait sept.

[211] Cf. *infra*, p. 176-180.

quelques plans de relevé le plus souvent schématiques[212], quelques coupes stratigraphiques difficiles à interpréter[213] et de nombreuses photographies[214] parmi lesquelles certaines viennent clairement infirmer les premières conclusions du fouilleur de 1964-1965, brièvement exposées dans quelques articles des années soixante[215] et encore dans les éditions successives du guide archéologique d'Avenches[216].

Plus que la restitution du temple maçonné lui-même, qui ne devrait plus présenter de grosses difficultés une fois les derniers fragments récoltés et étudiés, c'est bien la typologie de ce monumental sanctuaire qui pose problème, avec sa *cella* centrale carrée et son déambulatoire à colonnade établis sur un *podium*, lui-même précédé à l'est d'un large escalier en pente douce qui conduit à un porche à fronton ouvrant sur la *cella* et commandant aussi les accès du déambulatoire. On est ici en présence d'une version très romanisée du temple dit « de tradition indigène »[217], dont la date de construction reste d'ailleurs difficile à préciser par des critères archéologiques, le décor sculpté indiquant plutôt la fin du Ier ou le début du IIe siècle[218]. Que reste-t-il ici de l'archétype du temple indigène dont on nous rebat les oreilles et qui semble pourtant inconnu dans nos régions avant la romanisation elle-même ?[219]

Qu'en est-il des constructions qui ont précédé cet édifice maçonné ? Sont-elles son précurseur également du point de vue architectural ? C'est aux fouilleurs qu'il appartiendra d'y répondre, si tant est que les indices recueillis et des sites de comparaison bien documentés le permettent.

Parmi les vestiges naguère ou toujours visibles dont l'interprétation nous paraît avoir été précipitée, erronée ou mal documentée, retenons ici quelques éléments particulièrement flagrants, qui prouvent à notre avis qu'on n'a pas encore saisi l'originalité du monument et l'évolution du site dans toute leur complexité. Ils se situent en avant du temple, mais encore dans l'enclos sacré délimité au sud-est par un mur bien localisé et dont les deux phases successives ont été décrites par G. Th. Schwarz[220].

### L'escalier oriental[221]

*Typologie des murs limons*

Élément déterminant la restitution du temple sur un *podium*, l'escalier qu'on doit reconstruire sur les cinq murs parallèles (M 3 à M 7, fig. 56) qui se développent d'ouest en est en avant de la façade, s'il est communément admis, n'a pas été assez étudié à notre avis. Ce dispositif semble unique parmi tous les sanctuaires dits « de type indigène » ou « gallo-romains » dont le plan est connu[222], à l'exception d'un autre édifice lui aussi avenchois, le temple dit « de

---

[212] Plans MRA 1965/001 : relevé en plan-masse avec cotes altimétriques et nomenclature des murs, éch. 1/50, 1965/002 : mise au net, 1965/005 : relevé pierre à pierre de l'annexe sud-est et du puits, éch. 1/20, 1965/103 : mise au net, 1965/006 : relevé pierre à pierre de l'annexe nord-est, éch. 1/20, 1965/103 : mise au net.

[213] Plans MRA 1965/008 : profils supérieurs des fondations de l'escalier, éch. 1/20, 1965/009 : profil [en limite sud de la fouille], éch. 1/20, 1965/009a : mise au net, 1965/122 : coupe [entre M8 et M3, vue vers l'est], éch. 1/20, 1965/123b : profil de mur [M3 vu du nord ?], éch. 1/20.

[214] Archives MRA, Grange-des-Dîmes, DF I, photos 1964/1-76, DF II, photos 1965/1-22, 1966/136-138, diapositives D 64/24-36. Les angles de prise de vue sont indiqués sur le plan MRA 1965/004.

[215] Cf. *supra* n. 202.

[216] H. Bögli, *Aventicum. La ville romaine et le musée* (*GAS* 19), Avenches 1984[1], p. 16-20, 1989[2], p. 16-20 avec un nouveau plan, fig. 13, confirmant le texte p. 17 qui considère les annexes comme des bâtiments antérieurs au temple, 1996[3], p. 16-20, où le texte p. 17 rectifie en indiquant que les annexes sont postérieures au temple, alors que la fig. 13 continue à indiquer le contraire.

[217] Pour un état de la question en Suisse : V. Rey-Vodoz, « La Suisse dans l'Europe des sanctuaires gallo-romains », dans Ch. Goudineau, I. Fauduet et G. Coulon (dir.), *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine, Actes du colloque d'Argentomagus 1992*, Paris, 1994, p. 7-16. Pour la question de la romanisation du modèle celtique : P. Horne, « Roman or Celtic Temples ? A case study », dans M. Henig and A. King, *Pagan Gods and Shrines of the Roman Empire*, Oxford, 1986, p. 15-24 ; D. R. Wilson, « Romano-Celtic Temple Architecture : How much do we actually know ? », dans W. Rodwell (éd.), *Temples, Churches and Religion in Roman Britain* (*BAR* Brit. ser. 77), Oxford, 1980, p. 5-30 ; Y Cabuy, « Le Fanum, temple gaulois, romain, ou gallo-romain ? », *Annales d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université libre de Bruxelles*, 11, 1989, p. 25-37. M. Trunk, *Römische Tempel in den Rhein- und westlichen Donauprovinzen. Ein Beitrag zur architekturgeschichtlichen Einordnung römischer Sakralbauten in Augst* (*Forschungen in Augst* 14), Augst, 1991, en part. p. 80-84. M. Altjohann, « Bemerkungen zum Ursprung des gallo-römischen Umgangstempels », dans W. Czysz, Cl.-M. Hüssen, H.-P.Kuhnen, C. Sebastian Sommer und G. Weber hrsg., *Provinzialrömische Forschungen. Festschrift für Gunter Ulbert zum 65. Geburtstag*, Espelkamp, 1995, p. 169-203. Pour une vision comparative des plans : P. Horne and A. King, « Romano-Celtic Temples in Continental Europe : A Gazetteer of those with Known Plans », dans W. Rodwell (éd.), *Temples, Churches and Religion in Roman Britain* (*BAR* Brit. ser. 77), Oxford, 1980, p. 359-556 ; I. Fauduet, *Les temples de tradition celtique en Gaule romaine*, Paris 1993 ; I. Fauduet, *Atlas des sanctuaires romano-celtiques de Gaule*, Paris, 1993.

[218] J. Morel, *loc. cit. supra*, n. 210 ; et Bossert 1998a, p. 44-57, en particulier p. 52-53 pour les problèmes de datation.

[219] Ph. Bridel, *Architecture et religion gallo-romaine en milieu urbain. Entre tradition et rupture : les signes d'une acculturation sociale et politique*, communication inédite présentée à la table ronde *Rome et les provinces. Une affaire de culture*, organisée par l'ARS et la SAKA à Berne, les 21 et 22 juin 2002.

[220] Cf. Schwarz 1963. Plans MRA 1963/197 : plan de situation des sondages, éch. 1/500, 1963/198 : plan de relevé des sondages 2, 3, 4, 6, 14 et 16, éch. 1/5, 1963/199 : plan de relevé des sondages 7, 9, 10, 13, 15, éch. 1/50, 1963/200 : plan de relevé des sondages 1, 11, 12, 17, 18, 19, éch. 1/50, 1963/202c, 1950/095 : mise au net. Photos MRA 63/172-174, 186 (sondage 2), 63/170-171 (sondage 3), 63/168-169 (sondage 4), 63/181-182 (sondage 7), 63/188-193, 196, 203-207 (sondage 9), 63/165-167, 175 (sondage 10), 63/194 (sondage 11), 63/195 (sondage 12), 63/197 (sondage 13, 63/187 (sondage 14) et Dias MRA 64/54-59 (sondages 9, 10 et 13), d'octobre 1963. Cf. aussi, pour le seuil de l'enclos, mais pas pour la restitution du temple, G. Th. Schwarz, *Die Kaiserstadt Aventicum*, Berne, 1964, p. 79-80.

[221] Documents utilisés : plans MRA 1965/001-004, 008, 123, Archives MRA, Grange-des-Dîmes, DF I, photos 1964/7-17, 58-67, DF II, photos 1967/292-295, Dias MRA 64/28-36.

[222] Aucun plan comparable n'a pu être décelé dans les atlas de P. Horne et A. King, p. 500-527 et d'I. Fauduet, p. 39-94, cités *supra* n. 217.

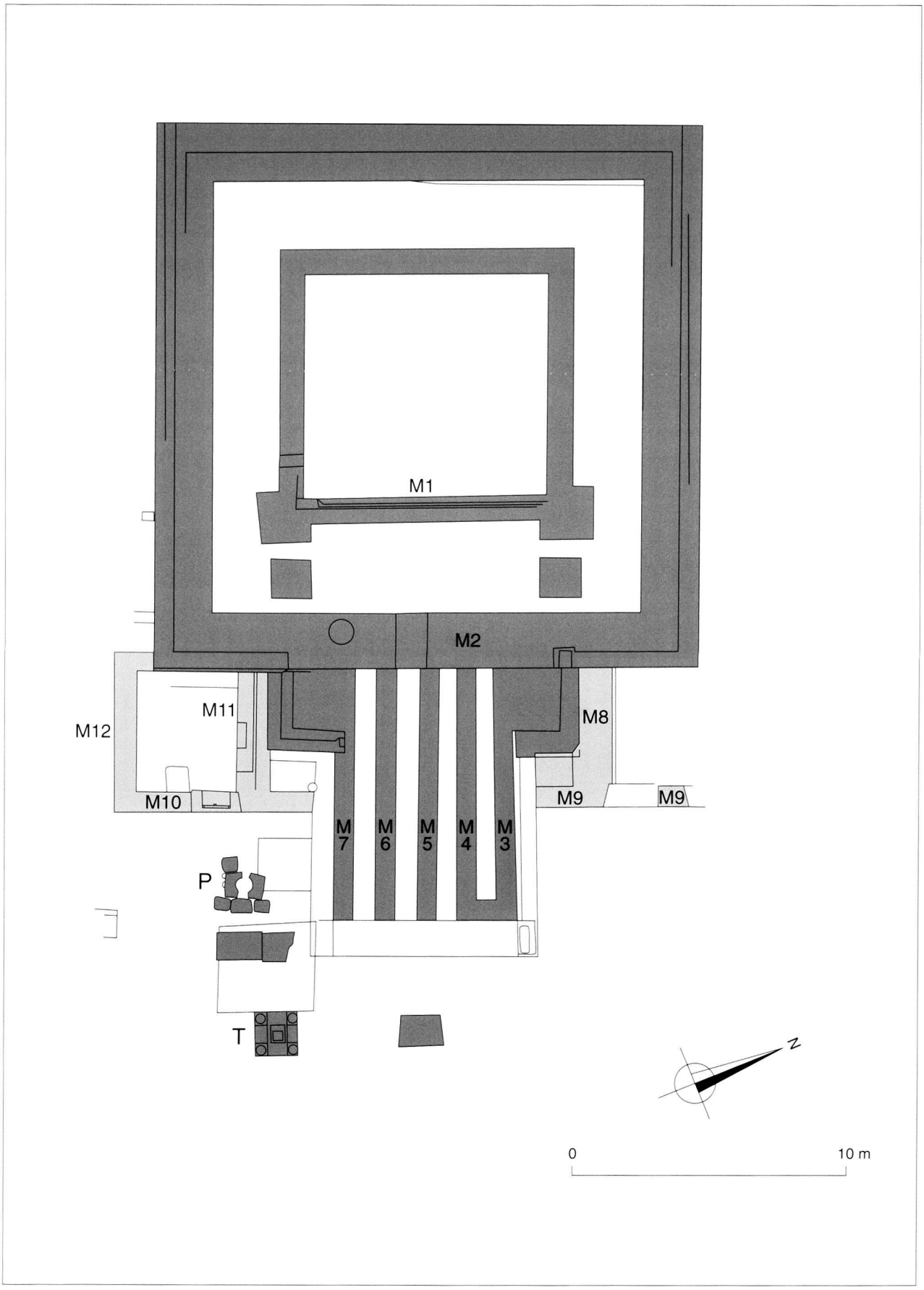


*Fig. 56. Le temple de la Grange-des-Dîmes. Plan d'ensemble du temple à podium avec nomenclature des murs M 1 à M 12 et structures P et T, éch. 1/200.*

Derrière-la-Tour», précédé en façade de quatre murs limons longs de 6,9-7 m environ, si l'on en croit la restitution des vestiges dégagés par la fouille[223]. Leurs homologues de la Grange-des-Dîmes totalisent entre 9,60 et 10,80 m selon l'interprétation des vestiges mis au jour en 1965 et fort mal documentés. Leur mode de construction, en petit appareil, reste d'ailleurs à préciser, en particulier quant au niveau des fondations, à l'imbrication des maçonneries avec celles du mur de *podium* et des massifs latéraux, aux diverses étapes de l'édification, au recours au grand appareil à la fois comme parement et coffrage des faces visibles une fois l'escalier achevé.

*Restitution de la pente à partir du parapet et des massifs latéraux; restitution du podium*

L'enjeu d'une bonne interprétation de ces vestiges qu'il faudra sans doute ponctuellement dégager à nouveau pour compléter les relevés lacunaires à notre disposition, c'est de restituer en élévation la façade du temple, de déterminer la hauteur du *podium*, elle-même tributaire de la pente et de la longueur de l'escalier, mais aussi de la microtopographie du site tout au long de son évolution. Les restaurations successives, qui ont inévitablement porté atteinte à l'état de dégagement original de l'édifice, permettront de ne dégager que quelques rares indices nouveaux, l'essentiel de l'étude portant sur une restitution théorique à partir de quelques coupes, souvent difficiles à interpréter, et de photos toujours trop peu nombreuses et détaillées. La comparaison avec des monuments d'Avenches ou d'autres sites pourrait se révéler plus fructueuse. Les données actuellement disponibles semblent en partie contradictoires. Le seul bloc conservé d'un garde corps rampant, attribué au parapet latéral de l'escalier, implique une pente de 11,3° environ, selon le relevé à notre disposition[224], et repose sur une dalle de fondation cotant 451,65. La cote maximum conservée du noyau du mur de *podium* est à 453,90, sans le dallage qui le recouvrait, impliquant un niveau d'arrivée de l'escalier à 454,15 au minimum. Le relevé en profil des vestiges de deux des murs limons[225] semble autoriser une pente minimum très faible, de 12,5° environ, impliquant une hauteur de *podium* de 2,5 m environ, pour un développement de 10,40 m; avec 20 marches de même largeur que celles, déjà imposantes, du temple du Cigognier (1 $^3/_4$ p., soit 0,51 m), on obtient une hauteur très faible de $^2/_5$ p., soit moins de 0,12 m pour chacune d'elles. Au lieu d'un escalier monumental établi sur une fondation massive et encadré de deux massifs qui s'alignent en façade, atteignant ensemble la largeur du *podium* lui-même, comme au temple du Cigognier[226], très classique sur ce point, on a ici une solution bien différente et originale: l'escalier s'avance dans la cour bien au delà des massifs latéraux et ne présente qu'une très faible pente. Il faudra saisir le pourquoi et le comment d'un tel parti architectural, sans doute témoin d'une tentative, encore inaboutie, de création d'un nouveau type d'édifice, fruit d'une difficile synthèse de quelques contraintes rituelles ancestrales, manifestées sans doute par le plan carré de la *cella* et de sa galerie périmétrique, et les emprunts à l'architecture sacrée romaine, tels le *podium*, le porche de façade à fronton et l'attique à décor de *clipei* de la galerie.

Le temple maçonné s'insert cependant dans un enclos sacré qui compte d'autres aménagements, dont la fonction et la position chronologique posent d'innombrables problèmes.

**Les annexes flanquant l'escalier[227]**

Flanquant de part et d'autre l'escalier et ses massifs latéraux, et semble-t-il limités à l'ouest par les parties visibles du mur de *podium*, deux petits locaux ont été sommairement relevés lors des fouilles de 1964-1965. Il en subsistait pour chacun un sol de mortier au tuileau et quelques tronçons de deux ou trois des murs les délimitant (fig. 56: M 8 est-ouest et M 9 nord-sud délimitant l'annexe nord au sud et à l'ouest, M 10 nord-sud et M 11 est-ouest en limite est et nord de celle du sud), auxquels il faut ajouter un retour à l'ouest du mur M 10 fermant l'annexe méridionale au sud, que nous nommerons M 12.

En l'absence de tout mur fermant ces annexes à l'ouest qui soit lié à ceux déjà décrits, H. Bögli en concluait de manière bien hasardeuse qu'il s'agissait là de locaux antérieurs à la construction du temple maçonné; il les considérait comme profanes et les mettait en relation avec le «puits» ou «source» mis au jour en avant de l'annexe méridionale.

Cette interprétation a été contestée tant par J. Morel que par nous-même, à l'occasion de la restauration des vestiges dégagés en 1964-1965, puis de ceux mis au jour lors de l'exploration du secteur de l'enclos sis au nord-ouest du temple. Pour J. Morel, ces locaux pourraient être des annexes, chapelles ou dépôts d'objets votifs, édicules adventices bien (?) connus sur d'autres sites[228]. La nature des vestiges en cause et leur position altimétrique nous ont toujours paru poser problème pour une utilisation contemporaine de celle du temple maçonné.

Tentons ici de reprendre la question sur la base des documents originaux de 1964 et 1965, essentiellement deux relevés de détail[229], une stratigraphie[230] et quelques photographies[231], et examinons d'abord l'annexe méridionale, la mieux documentée et la plus largement dégagée.

[223] J. Morel, «1. Avenches/Derrière la Tour, av. Jomini 1-5», *BPA* 38, 1996, p. 92-94 avec les fig. 2-5, dont fig. 3: vestiges assurés par la fouille.

[224] Plan MRA 1989/157: relevé en vue et coupe d'un orthostate de départ de parapet, éch. 1/10.

[225] Plan MRA 1965/008.

[226] Ph. Bridel, *Le sanctuaire du Cigognier* (*CAR* 22, *Aventicum* III), Lausanne, 1982, p. 41, pl. 10.3 et 77.2.

[227] Documents utilisés: Plans MRA 1965/001-006, 009, 103, 122, Archives MRA, Grange-des-Dîmes, DF I, photos 1964/68-76, DF II, photos 1965/2-13.

[228] Communication orale.

[229] Plans MRA 1965/005 et 006.

[230] Plan MRA 1965/009.

[231] DF I, photos 21, 37, 56, 57, 68, 69.

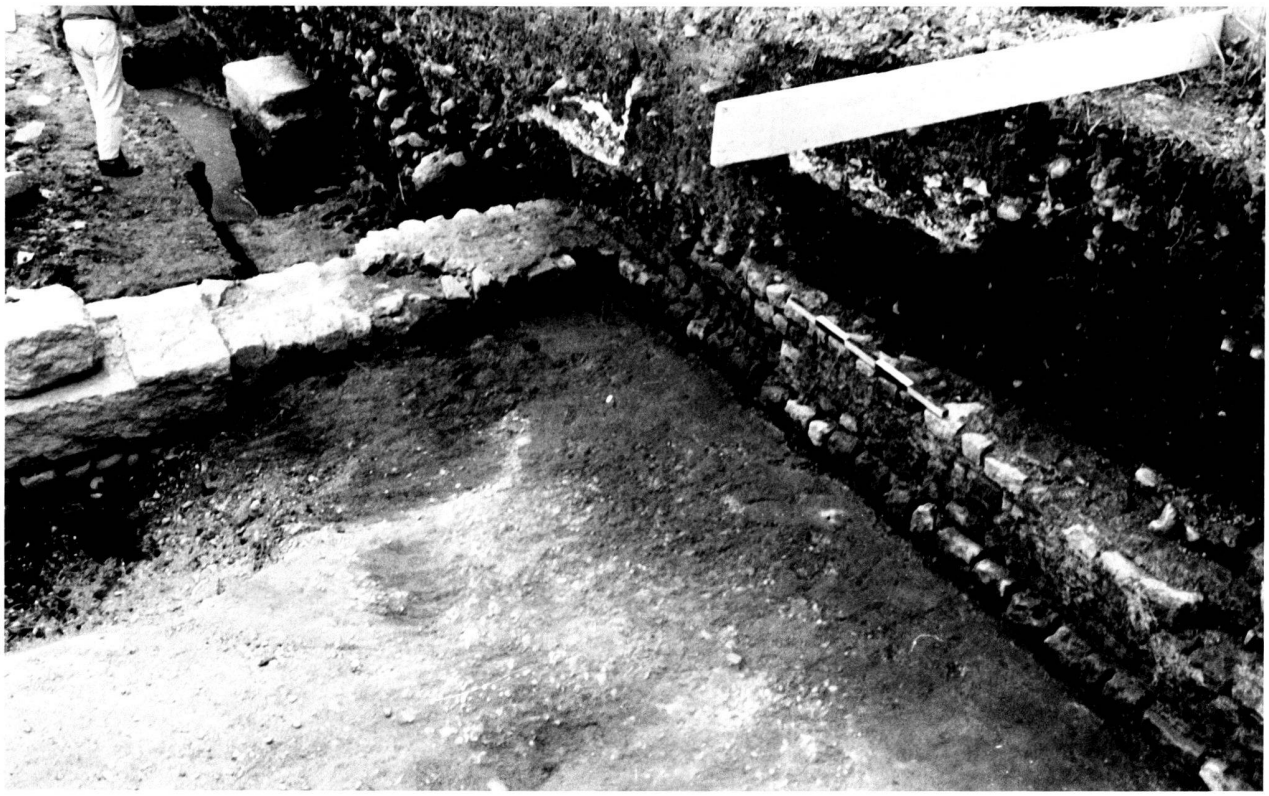

*Fig. 57. Le temple de la Grange-des-Dîmes. L'annexe méridionale: le mur M 10 avec ses aménagements et le mur M 12.*

*Murs et sols: insertions et superpositions*[232]

Quelques constatations s'imposent:

Le mur de *podium* oriental du temple présente des fondations de petit appareil régulier montées dans un coffrage disposé en pleine terre sans doute, dès la cote 451,20 au maximum, puis est parementé, de grand appareil de grès dès 452,16 au sud, 451,80 au nord, de petit appareil là où les massifs latéraux et l'escalier axial viendront s'adosser.

Le massif méridional et l'escalier présentent un parement réalisé en grand appareil dès 451,72 à l'est, 451,82 au pied du *podium*.

Le massif septentrional et l'escalier sont bâtis de même dès 451,55 à l'est et 451,56 à l'ouest.

Tout cela semble interdire la préexistence des annexes, tant méridionale que septentrionale: leur sol à 452,14 et 452,25, leurs murs est M 10 et M 9 construits en tranchée au-dessous de ce même niveau et leurs murs M 11 et M 8 posés semble-t-il sur ce sol déjà en place, présupposent un niveau de circulation extérieur à 452,10 environ. Or un tel niveau, attesté à quelques centimètres seulement de la façade finie du *podium*, apparaît incompatible avec les excavations nécessaires à la pose des fondations d'un édifice aussi monumental.

A y regarder de plus près, l'angle sud-ouest de l'annexe méridionale présente l'amorce détruite du mur ouest en retour, emportée lors des travaux de récupération des blocs de grand appareil du parement du *podium*, auxquels ce mur venait sans doute s'accoler en tête. La destruction du sol de cette annexe, sur une largeur de 0,5 m environ le long des fondations du mur oriental du *podium* doit résulter des mêmes travaux. Le mur M 11 (fig. 58), limitant l'annexe au nord, semble au contraire buter en fondation contre le *podium*, en sorte que l'on peut envisager une autre solution encore: l'ensemble des murs de cette annexe serait postérieur à la récupération des parements de grand appareil, son mur ouest, adossé au noyau en blocage de maçonnerie du mur de *podium*, ayant été ultérieurement détruit.

Un seul sol pourrait être mis en relation avec le temple maçonné, c'est le radier signalé à la cote 451,59 dans l'angle rentrant formé par le parement est du massif sud et le parement sud de l'escalier.

*Enduits muraux et aménagements*

Les aménagements relevés dans l'annexe sud semblent confirmer un usage difficile à concilier avec le fonctionnement d'un sanctuaire romain.

Le mur oriental M 10 (fig. 57) présente en effet une dalle de seuil, sans doute récupérée, attestant la présence d'une porte qui implique un niveau de circulation extérieur à 452,10, peu compatible avec deux niveaux de circulation successifs relevés plus à l'est dans la cour, à 451,50 et 451,80 environ. Plus au sud, le parement intérieur de ce même mur présente, ménagé au-dessous d'un retrait cotant 452,34, les vestiges évidents d'un petit âtre, foyer réservé dans la maçonnerie rougie à cet emplacement, établi à 0,10 m au-dessus du sol. Entre porte et âtre, le sol est perforé par une fosse carrée de 0,9 m de côté, explorée jusqu'à la cote 451,76.

[232] Documents utilisés: plans MRA 1965/005, 006, 009, 122; DF I, photos 1964/21, 37, 56, 57, 58, 68, 69.

*Fig. 58. Le temple de la Grange-des-Dîmes. L'annexe méridionale: le mur M 11, ses fondations en arêtes de poisson sur le sol de mortier, son crépi et sa juxtaposition aux fondations du podium.*

Les trois murs délimitant cette annexe, de construction assez soignée en dépit d'une certaine irrégularité dans la taille des moellons, sans doute de récupération, offrent la particularité d'être encore revêtus par endroits d'un crépi couvrant les pierres souvent rougies par le feu.

Le passage laissé libre à l'extrémité orientale du mur M 11, sans seuil ou emmarchement relevé, pourrait permettre de rejoindre le niveau original au pied du *podium*: 451,59. L'espace laissé libre entre ce mur, au parement nord recouvert de crépi, et le noyau de blocage du massif méridional flanquant l'escalier, pourrait avoir reçu un escalier, probablement de bois, permettant d'atteindre le niveau de circulation à restituer tardivement à l'emplacement du *podium*, peut-être 453,90 environ, une fois récupéré le dallage qui le recouvrait.

Par ses accès, ses dimensions et ses aménagements, cette construction nous semble convenir davantage à un habitat tardif squattant les ruines du temple qu'à une annexe cultuelle de celui-ci. Si l'on tente d'ailleurs d'en restituer sommairement l'élévation, en supposant un plafond à 2,20 m au moins du sol, et une toiture en appentis culminant 1,5 m plus haut à l'ouest, on atteint la cote 455,84; dépassant de plus de 1,70 m le niveau de circulation supposé pour le *podium*, ce toit cacherait ainsi la colonnade de la galerie entourant la *cella*, et rendrait impossible toute vue vers l'extérieur. C'est ici à notre avis un nouvel argument qui interdit de considérer ces annexes comme contemporaines du temple en fonction.

### Le puits[233]

Désigné tantôt comme un puits, tantôt comme une source, la structure P (fig. 56 et 59) dont subsistent 6 dalles jointives de grès coquillier culminant à 451,68/451,73 semble en effet destinée à entourer, peut-être au niveau du sol de circulation, une cavité de 0,55 m de diamètre environ. On hésitera toutefois à la considérer comme une margelle de puits, en raison de sa faible ouverture et des deux lacunes opposées qu'elle présente à l'est et à l'ouest. Quoi qu'il en soit, en l'absence de toute insertion stratigraphique documentée et de toute exploration des niveaux sous-jacents, il nous semble prématuré de l'interpréter comme un accès à une quelconque source ou nappe phréatique, et d'en inférer une fonction rituelle. Aucun bassin de stockage, aucune canalisation d'évacuation des eaux, aucun dispositif hydraulique faisant appel au mortier au tuileau n'a été relevé. Une véritable fouille s'impose avant toute interprétation de ces vestiges mal documentés et aujourd'hui renfouis, interprétation qui devra s'appuyer sur des dispositifs comparables, eux-aussi bien étudiés, à trouver sur d'autres sites, s'il en existe.

### Le tétrastyle[234]

Dispositif architectural fort original, le petit tétrastyle T (fig. 56) relevé quelque 4 m à l'est du puits, à peu prés à la

[233] Documents utilisés: plans MRA 1965/001-005, 103, Archives MRA, Grange-des-Dîmes, DF II, photos 1967/293, 295.

[234] Documents utilisés: plans MRA 1965/001-004, 1969/087,

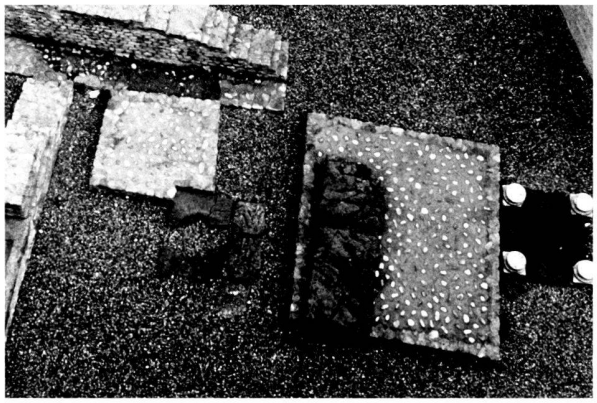

*Fig. 59. Le temple de la Grange-des-Dîmes. Le puits P et le tétrastyle T restaurés.*

hauteur du soubassement de l'autel dressé en avant de l'escalier du temple, a été l'objet d'une restauration complète, cinq de ses dalles d'origine en grès étant remplacées par des copies modernes (fig. 59). Il en subsiste le dallage de fondation, couvrant un carré de 1,60 m de côté, et les quatre bases attiques de colonnes de petit diamètre (env. 0,24 m), le tout réalisé en grès coquillier. La restitution d'un baldaquin abritant une statue grandeur nature, proposée jadis par M. Verzàr sur la base de monuments comparables au Palatin et à Assise[235] devrait être aujourd'hui précisée et complétée, en particulier en étudiant les fondations et l'insertion stratigraphique de ce monument dans un développement du sanctuaire qui, à la lumière des fouilles de 1992 et 2004, apparaît désormais plus complexe qu'on l'imaginait. L'interprétation fonctionnelle de cet édicule et le type de statue à restituer ne sauraient reposer sur des présupposés qui feraient du temple de la Grange-des-Dîmes un sanctuaire du culte impérial. Il faudra en particulier tirer au clair le rôle joué par la dalle centrale des fondations (fig. 60), qui pourrait bien avoir comporté une trappe donnant accès à quelque dispositif souterrain. S'agirait-il là d'un caveau pour dépôt de fondation, d'une fosse à libations? Et comment concilier un tel dispositif avec une statue dont la base viendrait condamner le fonctionnement?

Une nouvelle fois, si ce petit édicule semble bien contemporain de l'une des phases d'utilisation du temple maçonné, son dispositif exact et sa fonction cultuelle restent à préciser, dans une approche globale des divers aménagements qui viennent peu à peu occuper l'enclos sacré.

### La stratigraphie E-W; tentative de restitution en coupe des diverses phases d'occupation de la cour

Reprenant la seule stratigraphie à peu près lisible établie en limite méridionale des fouilles de 1964-1965[236] pour en faire une relecture à la lumière des autres données stratigraphiques réunies ces dernières années, il devrait être possible d'esquisser une série de coupes théoriques fixant les relations chronologiques entretenues par les aménagements dont nous venons de parler et les divers niveaux de sols, les diverses plate-formes et soubassements qui sont autant de témoins d'une évolution du site. La pente générale d'ouest en est des divers niveaux d'occupation et de circulation n'est d'ailleurs pas sans importance pour restituer l'aspect général du temple maçonné et de son *podium*, « mis en scène » pour apparaître comme particulièrement monumentaux au quidam pénétrant dans l'aire consacrée par le portail donnant sur l'axe principal traversant le site du sud-ouest au nord-est.

*Fig. 60. Le temple de la Grange-des-Dîmes. Le tétrastyle T: détail du dallage.*

*Pour de nouveaux sondages de contrôle*

Si la restitution du temple lui-même en plan et en élévation (cf. fig. 61) pourra reprendre sans trop de difficultés au terme des fouilles actuelles, qui livrent leur moisson d'indices inédits et de nouveaux fragments architecturaux, l'analyse des diverses phases de développement du périmètre présenté aujourd'hui aux visiteurs mérite d'être reprise pour en mieux comprendre les aménagements successifs. De nouveaux sondages de contrôle se révèleront sans doute indispensables, et potentiellement riches d'informations dans le secteur de l'annexe nord, encore peu perturbé semble-t-il. Cette entreprise de longue haleine n'aura de sens que si elle est menée en étroite coordination avec la publication systématique des résultats des fouilles de 1992 et 2004, y compris pour les périodes paléochrétiennes

1970/094, Archives MRA, Grange-des-Dîmes, DF I, photos 1964/21-26, DF II, photos 1966/136-138, 1967/293.

[235] Verzàr 1977, p. 26 et fig. 8 p. 30; Verzàr 1995, p. 15-31, et p. 26 pour le tétrastyle. P. Gros et D. Theodorescu, « « L'autel » du Forum d'Assise », *MEFRA* 99, 1987, p. 693-710.

[236] Plan MRA 1965/009.

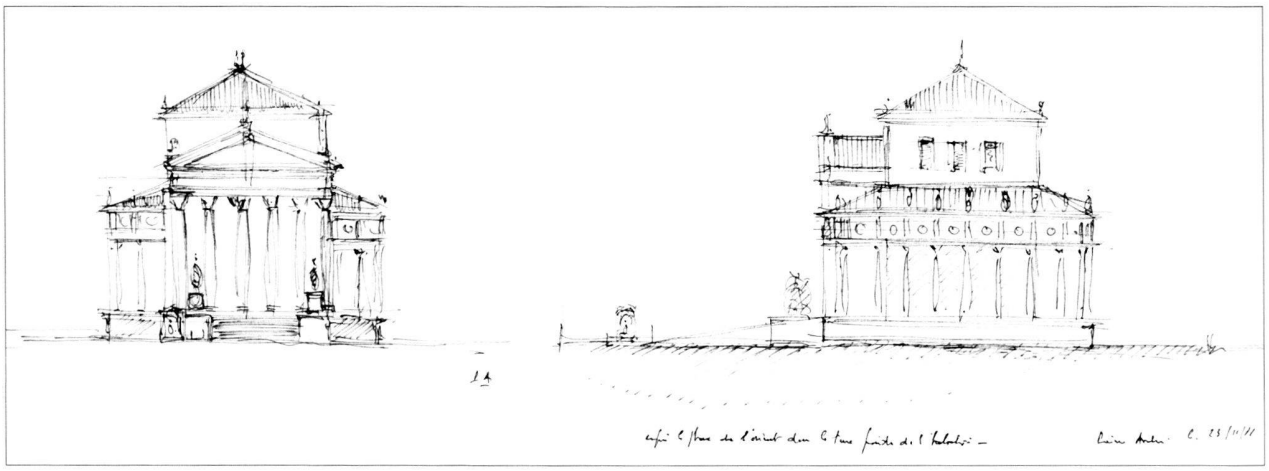

*Fig. 61. Le temple de la Grange-des-Dîmes. Esquisses de restitution, éch. 1/500. Pierre André, Lyon, 23.11.1988.*

et médiévales, et si elle s'intègre dans l'étude globale du développement du secteur sacré occupant les pentes orientales de la colline d'Avenches, pour s'étendre bientôt dans le secteur du Lavoëx.

## 2. St-Symphorien und die christliche Topographie von Avenches.

Guido Faccani

Die archäologisch erfassten Hinterlassenschaften im Gebiet von Grange-des-Dîmes nehmen in Avenches beim heutigen Stand der Forschung einen wichtigen Platz ein. Es ist einer der wenigen Orte, wo eine Nutzung festgestellt werden kann, die ihren Ausgang in der frühen Kaiserzeit nimmt und bis ins Spätmittelalter reicht. Allein schon dies macht die Ausgrabungsergebnisse zu einem wichtigen Glied in der noch zu schreibenden Siedlungsgeschichte und christlichen Topographie von Avenches im Frühmittelalter und Hochmittelalter[237].

Wenn auch die Art der Abfolge der aufgezeigten sieben Perioden I bis VII und der dazwischenliegenden Zeiträume noch nicht abschliessend zu verstehen ist, darf davon ausgegangen werden, dass am Ort des römischen Kultplatzes später ein christlicher Sakralbau entsteht. Die Frage, wie man sich den Übergang von der paganen zur christlichen Anlage vorzustellen hat, ist nicht geklärt. Weder kennen wir den Zeitpunkt der Aufgabe des Tempels noch sind datierbare Spuren eines christlichen Sakralbaus erfasst. Eine mögliche Zeitspanne ohne Nutzung des Tempels kann nur mit stratifizierten Fundgegenständen eruiert werden; und genau hier besteht derzeit kaum Aussicht auf Erfolg.

Bevor mit weitergehenden Untersuchungen der nachantiken Perioden begonnen werden kann, müssen zuerst die Befunde aller Ausgrabungen aufgearbeitet werden. Wenn z.B. den von Philippe Bridel aufgezeigten Fragen zu den Annexräumen seitlich der Tempeltreppe nachgegangen werden konnte, ist vielleicht für die Anbauten eine exaktere Zuweisung an eine Bauperiode möglich. Bridels Überlegungen zu Boden- und Firstniveau der Annexräume lassen eine späte Entstehung vermuten, was die Suche nach möglichen Rekonstruktionsvarianten der zu vermutenden Kirche nicht unwesentlich beeinflussen würde.

Nebst der architektonischen Rekonstruktion muss ein zweiter Schwerpunkt bei der oben nur angedeuteten Funktionsdeutung der vermuteten Kirche gesetzt werden. Da die Überreste derart gering sind, die dem Sakralbau zugewiesen werden können, werden hier die Schriftquellen und die Siedlungsgeschichte die materiellen Lücken ausbessern. Die historische Forschung ist mit der bislang erfolgten Quellenarbeit zum Frühmittelalter und der umfassenden Darstellung von Avenches in der Zeit ab dem 12. Jh. bis in die Gegenwart von Marcel Grandjean bereits weit gediehen[238]. Es bleibt hier, die Textstellen zu St-Symphorien lückenlos zusammenzustellen und die möglichen Schlüsse daraus zu ziehen. Betrachtungen zur Siedlungsgeschichte von Avenches im Frühmittelalter bilden einen weiteren Angelpunkt bei der Deutung der nachantiken Überreste von Grange-des-Dîmes. Hier muss aber noch erhebliche Arbeit geleistet werden. Nach den jüngsten, von Pierre Blanc verfassten Aufsätzen[239] zum frühmittelalterlichen Avenches sollten nun die einzelnen Elemente detailliert betrachtet werden können. Allem voran ist das Desiderat einer Aufarbeitung der Ausgrabungsdokumentationen der Kirchen St-Martin und St-Etienne (Donatyre) zu nennen (Abb. 20).

Es mag etwas weit ausgeholt erscheinen, wenn man zum Verständnis eines Grabungsplatzes zuerst die Siedlungsgeschichte betrachten muss. Da im vorliegenden Fall Interpretationsversuche kaum auf archäologisch erfasste materielle Zeugen abgestützt werden können, wird vor allem die Kenntnis um die Ausdehnung der Siedlung und die Lage der Sakralbauten zu weiteren Rückschlüssen führen, welche schliesslich auch die Funktion von St-Symphorien etwas besser fassen lässt.

[237] Die heutige Stadt auf dem Hügel wurde kurz vor 1259 gegründet. Grandjean MS, Kapitel: La ville neuve du XIII^e siècle et son développement urbain. Dès origines au XVI^e siècle.

[238] Z.B. Cartulaire de Lausanne 1948, Favrod / Fuchs 1990, Favrod 1991, Helvetia Sacra I.4. Grandjean MS.

[239] Blanc 2002a. Blanc 2002b. Blanc 2004.